

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 7 aout 2017 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur François Théberge, maire suppléant, les conseillers : Michel Roberge, Berthold Allard, Michel Gagnon, Martin Hudon et Jules Bernier.

Pauline Tremblay, secrétaire-administrative était aussi présente.

Était absent monsieur le maire Yvan Pilote.

**17.08.106      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**17.08.107      EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL  
DU 3 JUILLET 2017**

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juillet 2017;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 3 juillet 2017.

**17.08.108      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET  
2017**

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juillet 2017 soit adopté sans amendement.

**17.08.109      EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL  
DU 10 JUILLET 2017**

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion spéciale du 10 juillet 2017;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 10 juillet 2017.

**17.08.110      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET  
2017**

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion spéciale du 10 juillet 2017 soit  
adopté sans amendement.

**17.08.111      COMPTES**

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 7, juillet 2017, au montant total de  
166 101.71 \$, est acceptée démontrant une liste des comptes payés au  
montant de 58 220.90 \$, une liste des salaires payés au montant de  
37 923.11 \$, une liste des comptes à payer au montant de 69 957.70 \$ et  
d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie  
d'enfant 0-5 ans au montant de 2 621.06 \$.

**\*\*      *CORRESPONDANCE***

Monsieur Francois Théberge, maire-remplaçant procède à la lecture de la  
liste de la correspondance et le sujet suivant fait l'objet d'une résolution :

**17.08.112      FONDATION MAISON COLOMBE-VEILLEUX**

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

De faire l'achat de 2 cartes de souper au coût de 30 \$ chacune  
pour l'Omnium Joan-Pelchat qui aura lieu le 26 août 2017.

**\*\*      *FIN DE LA CORRESPONDANCE***

**17.08.113      OFFRE DE SERVICE – WSP POUR LE PROJET DE  
DÉPHOSPHATATION**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'installation  
d'équipements de déphosphatation à ses installations des eaux usées et  
qu'elle a demandé une soumission pour l'ingénierie du projet.

ATTENDU QUE dû au montant en cause, la municipalité a décidé  
d'y aller de gré à gré;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de WSP pour l'ingénierie du projet de déphosphatation au montant de 19 830 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur général à signer l'acceptation de l'offre de services et de communiquer avec la firme d'ingénieur pour la suite du projet.

**17.08.114      DÉSIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS  
POUR LA CORPORATION FORECTIÈRE DE STE-  
JEANNE-D'ARC**

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

De mandater messieurs Michel Roberge et Michel Gagnon comme administrateurs représentant la municipalité au conseil d'administration de la Corporation forestière de Sainte-Jeanne-d'Arc pour une période de deux ans. Monsieur Berthold Allard sera le représentant substitue.

Messieurs Michel Roberge et Michel Gagnon accepte le mandat.

**17.08.115      ACHAT D'UNE BUSE ROTATIVE**

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

De faire l'acquisition d'une buse rotative pour ponceaux au coût de 499 \$ plus taxes.

**\*\*      *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

À 20h35, monsieur Jules Bernier propose la levée de l'assemblée.  
Acceptée à l'unanimité.

---

Francois Théberge, maire suppléant

---

Pauline Tremblay,  
secrétaire-administrative